



# AMICALE SPORTS ET LOISIRS DE SERMAISE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 20 NOVEMBRE 2009

Nous avons le plaisir de convier les membres de l'A.S.L.S le 20 novembre 2009 à 20h30 à la Grange, pour une assemblée générale ordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

- **Rapport moral de la Présidente**
- **Rapport financier du trésorier**
- **Election du conseil d'administration**
- **Questions diverses**

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée aurait lieu le 11 décembre 2009 au même lieu et à la même heure.

Votre présence sera appréciée. Même si vous n'êtes pas membre électeur, vous pourrez vous exprimer et participer activement à la vie de votre association. A la fin de la réunion un pot sera offert aux personnes présentes.

Rappel de l'article 8 des statuts :

**L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association ou leurs représentants légaux, à jour de leur cotisation.**

Sont membres électeurs :

- Les membres actifs (**adhérents depuis plus de 6 mois**) et âgés de seize ans au moins le jour de l'assemblée.
- Les parents de membres actifs âgés de moins de seize ans, dénommés « représentants légaux » (à la condition que ni le père, ni la mère ne soient eux-mêmes membres actifs ayant droit de vote).
- Le représentant légal n'a droit qu'à une seule voix, quel que soit le nombre d'enfants adhérents. En aucun cas il ne peut faire partie du bureau.

Tout membre électeur présent peut, en plus de son vote, avoir deux pouvoirs.

---

### POUVOIR

Je soussigné(e) ( NOM, Prénom).....

Donne pouvoir à : ( NOM, Prénom).....

Pour l'Assemblée Générale de l'A.S.L.S du 20 novembre 2009

Fait le.....

SIGNATURE :